REPUBLIQUE DU SENEGAL
COMMUNE DE SAINT-LOUIS

AGENCE
DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

LE PRESIDENT

ATTESTATION DE CAPACITÉ TECHNIQUE ET DE COORDINATION DE PROGRAMMES

Je soussigné, **Dr Amadou Mansour FAYE**, Maire de la Commune de Saint-Louis du Sénégal et Président de l'Agence de Développement Communal (ADC), certifie par la présente que **Monsieur Boun Daouda SOUMARE** a assuré avec succès le pilotage stratégique et opérationnel des interventions majeures suivantes dans le cadre de ses fonctions de Coordinateur des programmes, Directeur Général Adjoint, puis Directeur Général de l'ADC :

I. Ingénierie de la Coopération Décentralisée & Mobilisation de Ressources

Monsieur SOUMARE a agi en qualité d'interlocuteur pivot et de facilitateur institutionnel entre la Ville de Saint-Louis et ses partenaires stratégiques internationaux (Métropole Européenne de Lille, Toulouse Métropole, Ville de Rastatt, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Entités Basques, Villes de Douala 1er et Kayes). Il a assuré avec brio :

- Le montage technique et financier de projets multi-acteurs ;
- La négociation et le suivi rigoureux des conventions de partenariat ;
- Le plaidoyer institutionnel de haut niveau pour la pérennisation des flux de coopération.

II. Gestion de Programmes d'Assainissement & Expertise Fiduciaire (UE & Loi Oudin)

En tant que Chef de Projet, il a dirigé des opérations d'envergure structurantes pour le territoire :

- Projet ACTING « Assainissement Concerté Total et Intégré de Guet Ndar » : Pilotage intégral sur financement de l'Union européenne (CRIS n° 2013/286-987), garantissant une conformité stricte aux procédures contractuelles PRAG et aux exigences d'audit financier ;

.../...

Rue Paul Holle, Ile Nord –BP : 170-Saint-Louis (Sénégal) Téléphone :+ 221 33 961 34 27-Fax : +221 33 961 34 28
Email : adc.coor@gmail.com – site web : www.villedesaintlouis.org

- Opérations d'Assainissement (Quartiers Ndiolofene Sud, Leona, Diamaguene, Médina Course) : Supervision technique et administrative de projets financés par Toulouse Métropole et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre du dispositif Loi Oudin-Santini.

III. Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de Grands Projets Urbains

Monsieur SOUMARE a apporté une expertise critique en AMO pour le compte de la Commune sur des programmes à fort impact financier et social :

- Développement Touristique (16,25 milliards FCFA) : Requalification des espaces publics, gestion des quais et berges, et réhabilitation du patrimoine bâti (314 unités).
- Protection Côtière (Financement État du Sénégal / AFD) : Pilotage de la composante « Information, Sensibilisation et Communication ».
- Transition Énergétique & Environnement : Végétalisation des artères de la ville (500 722 €) et déploiement de mini-centrales solaires et éclairage public durable en partenariat avec la ville allemande de Rastatt ;
- Gouvernance des Déchets & Développement Local : Redynamisation du Fonds de Développement Local Durable et élaboration de 22 plans d'actions pour les conseils de quartiers (Financement AFD/ MEL dans le cadre du FICOL).

Conclusion Technique

Par sa maîtrise confirmée du Cycle de Projet (PCM), des cadres logiques des bailleurs internationaux et de l'Ingénierie de Passation des Marchés, Monsieur Boun Daouda SOUMARE a permis à la Commune de Saint-Louis d'atteindre des résultats probants, audités et validés par ses partenaires.

Nous délivrons cette attestation pour faire valoir son professionnalisme constant et son expertise de haut niveau en ingénierie de développement urbain.

Fait à Saint-Louis, le 27 MARS 2026

REPUBLIQUE DU SENEGAL * LE MAIRE * COMMUNE SAINT-LOUIS

Dr Amadou Mansour FAYE

Rue Paul Holle, Ile Nord –BP : 170-Saint-Louis (Sénégal) Téléphone :+ 221 33 961 34 27-Fax : +221 33 961 34 28
Email : adc.coor@gmail.com – site web : www.villedesaintlouis.org